

« En attente » : les logiques plurielles du sentiment d'injustice face à Parcoursup.

Introduction¹

Depuis le printemps 2018, la plateforme Parcoursup gère chaque année l'affectation dans l'enseignement supérieur de près d'un million de personnes. Sa mise en place a suscité une vive contestation au sein du monde éducatif, certains enseignants du secondaire et du supérieur refusant ainsi de participer au processus de classement des candidats et certains étudiants bloquant ou occupant plus d'une dizaine de sites universitaires.

Si plusieurs enquêtes ont été menées dans différents établissements d'enseignement supérieur à cette occasion, les quelques travaux pour l'heure publiés sont avant tout revenus sur la mise en place du dispositif Parcoursup (Beaud et al., 2018 ; Frouillou et al., 2019 ; Orange, Bodin, 2019 ; Clément et al., 2019) et sur le caractère sélectif du dispositif (Dubet, Duru-Bellat, 2019 ; Clément et al., 2019). À ce titre, l'investigation des conséquences de la plateforme sur les trajectoires scolaires, notamment au sein des classes populaires, fait écho aux résultats des travaux qui ont montré la stabilité, voire l'accroissement, des inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur ces deux dernières décennies (Duru-Bellat, Kieffer, 2008), notamment par l'intermédiaire du dispositif Admission post-bac (APB), la plateforme qui a précédé Parcoursup (Truong, 2013 ; Lemêtre, Orange, 2017 ; Frouillou, 2017).

En complément de ces travaux, notre objectif a plutôt été de restituer les logiques du sentiment d'injustice ressenti par les candidats face au dispositif Parcoursup. Pour cela, nous mobilisons les données d'une enquête réalisée auprès d'étudiants en première année de licence au sein de l'Université de Lille (voir encadré 1). Si comprendre les jugements et sentiments de justice des agents ne permet pas de mesurer s'ils peuvent déboucher sur une mobilisation individuelle ou collective (Duru-Bellat, 2009, p. 7), l'indignation morale face à l'injustice constitue l'une des trois dimensions des cadres de l'action collective selon William Gamson (1992, p. 7-8). L'injustice est une composante essentielle, mais en elle-même insuffisante, des cadres de l'action collective (Gamson et al., 1982).

Dans une logique similaire à la nôtre, Régis Cortéséro et David Mélo (2012) se sont intéressés aux déterminants du sentiment de justice au travail, observant une grande homogénéité de ce sentiment. Les variables de statut, telles que l'âge, le niveau de diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle, ainsi que les variables idéologiques jouent peu, à l'inverse des contextes de travail (ibid., p. 34-35 ; Dubet et al., 2006). À partir de ces conclusions, nous avons posé trois hypothèses : le sentiment d'injustice face à Parcoursup dépend du profil social des candidats (1), de leurs expériences individuelles du dispositif (2) ou de leurs dispositions et attitudes politiques (3).

Encadré 1. Présentation des matériaux exploités

Cette contribution s'appuie sur une enquête menée auprès d'étudiants inscrits en première année de licence à l'Université de Lille pour l'année universitaire 2018/2019². L'enquête a combiné la collecte de 583 questionnaires et la réalisation de cinq entretiens semi-directifs.

Les répondants au questionnaire se répartissent principalement au sein de huit filières différentes : droit (119 répondants), sciences de la vie, de la terre et de l'environnement (104), science politique (103), anglais (91), sciences exactes/sciences de l'ingénieur (60), administration économique et sociale (57), japonais (22), psychologie (14). Le choix des filières s'est effectué selon les possibilités de diffusion

¹ Rémy Bretton, Université de Lille, remy.bretton@gmail.com ; Tristan Haute, Université de Lille, CERAPS, tristan.haute@orange.fr ; les auteurs remercient Thomas Alam et Igor Martinache pour avoir relu une première version de cette contribution.

² Enquête réalisée par Rémy Bretton dans le cadre d'un mémoire de master 1 en science politique (Bretton, 2019) sous sa direction de Thomas Alam.

offertes par les enseignants intervenant en première année de licence. Les questionnaires ont été remplis sur papier ou en ligne au cours de séances de travaux dirigés ou suite à l'envoi du lien à l'ensemble des étudiants de la formation concernée³. Si notre échantillon est diversifié, il n'est en rien représentatif. D'abord, le poids de chaque filière dans l'échantillon ne correspond pas à son poids dans les effectifs de première année à l'université de Lille. De plus, l'échantillon se limite à des filières de licence. Si celles-ci ont été les filières les plus impactées par la mise en place de Parcoursup (Beaud et al., 2018, p. 912), au sens où elles ne classaient aucun candidat avec la plateforme APB, elles ne représentent qu'une petite partie des filières d'un enseignement supérieur de plus en plus différencié en segments homogènes distincts (Duru-Bellat, 2012, p. 19). La part de bacheliers professionnels et technologiques au sein des filières enquêtées est ainsi particulièrement faible. Cela est d'autant plus le cas du fait de la réalisation de l'enquête au début du second semestre, alors que nombre d'étudiants abandonnent ou se réorientent durant ou à l'issue du premier semestre.

Au-delà de l'échantillonnage se posent d'autres problèmes inhérents à l'interrogation d'individus par l'intermédiaire d'un questionnaire. En premier lieu, les opinions des individus, à propos par exemple du caractère « juste » ou non de Parcoursup, sont instables et fortement dépendantes du dispositif d'enquête et du profil des individus interrogés (Bourdieu, 1973). Saisir des opinions par l'intermédiaire d'un questionnaire présuppose que tous les répondants aient une opinion et que toutes les opinions se valent. Nous avons donc fait le choix de limiter notre analyse aux répondants qui sont effectivement passés par Parcoursup (550 sur 583). Parmi eux, le taux de non réponse à la question relative au caractère « juste » du dispositif est particulièrement faible (0,7 % soit 4 répondants). En second lieu, l'interrogation des choix d'orientation peut impliquer des biais. Ces choix constituent en effet une information sensible (Orange, 2012, p. 113). Alors que la mémoire précise des vœux enregistrés sur une plateforme numérique s'avère fragile (ibid., p. 115) et que rares sont les élèves « décidés » sur leur orientation au cours de la Terminale (Truong, 2013), les réponses à certaines de nos questions, en particulier celles relatives au vœu favori des étudiants, à leur assurance face aux attendus, au stress engendré par la procédure, au sentiment d'avoir été bien informé ou au fait d'avoir trouvé le fonctionnement de la plateforme clair, sont en partie reconstruites a posteriori.

Pour limiter ces biais, il convient de s'assurer que les questions fassent « sens » pour les enquêtés et, de fait, de contenir le risque de « réponses-artefact ». Pour ce faire, nous avons intégré à notre enquête un versant qualitatif. Une petite vingtaine de contacts de volontaires a été récupérée à l'issue de la passation du questionnaire. Un tri s'est effectué sur la base des critères de diversité du profil social, de l'expérience de Parcoursup et des dispositions et attitudes politiques. Ainsi les cinq enquêtés sont issus de filières et de milieux sociaux variés : un a un baccalauréat professionnel et quatre ont un baccalauréat général ; deux sont fils d'enseignants, un est fils de salariés intermédiaires du privé, une est fille de cadre du privé et un dernier est fils d'ouvriers. Chaque enquêté a également une expérience singulière de la procédure : une a connu plus de deux mois d'attente et est une réorientée du supérieur ; un a déclaré ne pas avoir reçu ni sa formation ni son établissement favori ; trois ont connu moins d'un mois d'attente et ont obtenu leur « vœu favori ». Enfin, du point de vue politique, l'un se positionnant plutôt à droite, un au centre, un très à gauche et deux n'ont pas souhaité se positionner.

Parmi les répondants passés par Parcoursup (n=550), le sentiment d'injustice face à la plateforme est majoritaire. Ainsi, 32 % des répondants ne sont « pas du tout d'accord » avec l'affirmation « j'ai trouvé la procédure juste » et 28,2 % sont « plutôt pas d'accord ». À l'opposé, seulement 28,5 % des répondants sont « plutôt d'accord » avec cette affirmation et 10,5 % sont « tout à fait d'accord ».

À la lumière de nos données, il apparaît que le sentiment d'injustice face à Parcoursup repose sur des logiques différenciées. Dans un premier temps, nous montrons qu'il est peu dépendant de la filière d'étude et de variables sociodémographiques, et notamment de l'origine sociale des étudiants (1). En d'autres termes, ceux qui sont souvent présentés comme les « victimes potentielles » du dispositif et de la sélection sociale qu'il impliquerait ne développent pour autant pas un sentiment d'injustice significativement plus important que le reste des candidats.

³ Nous tenons à remercier l'ensemble des enseignantes et enseignants de ces filières qui ont accepté de diffuser le questionnaire.

À l'inverse, nous constatons, dans un second temps, que les expériences individuelles du dispositif sont bien plus déterminantes. En effet, les « victimes effectives », c'est-à-dire les candidats peu rassurés face aux attendus, n'ayant pas obtenu leur vœu favori et surtout ayant fait l'expérience d'un temps d'attente, considèrent le dispositif Parcoursup comme plus injuste que le reste des candidats (2). L'analyse statistique ainsi que les entretiens révèlent à quel point l'expérience de l'attente a une place particulièrement centrale.

Dans un troisième temps, il semble que le jugement particulier des étudiants sur Parcoursup dépend également de leurs dispositions et attitudes politiques (3). D'une part, le positionnement politique et la participation à des mobilisations sont particulièrement déterminants, un positionnement à gauche du spectre politique ou une participation aux mobilisations anti-Parcoursup impliquant un jugement négatif de la plateforme en termes de justice. D'autre part, ce sont les étudiants se décrivant comme les plus compétents politiquement qui avancent une lecture politique du dispositif et expriment leurs sentiments de justice dans un sens politique, bien au-delà de leurs expériences individuelles.

1. Un sentiment d'injustice qui n'est que peu situé socialement

Parcoursup a été présenté par ses opposants comme un dispositif socialement sélectif au sens où il viendrait renforcer les inégalités existantes d'accès aux différentes filières de l'enseignement supérieur. On pourrait dès lors poser l'hypothèse que les élèves issus des classes populaires, en tant que « victimes potentielles » de Parcoursup, jugent ce dispositif comme plus injuste. Cette hypothèse n'est que très partiellement validée. D'une part, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle de leur père, les répondants considèrent majoritairement Parcoursup comme injuste. D'autre part, si des écarts existent, ils ne sont pas significatifs si on prend en compte, à l'aide de deux modèles de régression logistique, un ensemble de variables (voir encadré 2). Seule exception significative, et uniquement dans le premier modèle, les enfants d'ouvriers et d'employés sont légèrement plus nombreux (64,6 %) que l'ensemble des répondants (60,2 %) à considérer comme injuste le dispositif Parcoursup⁴. On retrouve donc un résultat comparable à celui de Régis Cortéséro et David Mélo qui montrent que les sentiments de justice au travail sont très peu liés à la position sociale de l'individu puisque les ouvriers et les cadres mobilisent autant le principe d'égalité que le principe de mérite et puisqu'ils se déclarent tous majoritairement injustement victimes dans leur travail (Cortéséro, Mélo, 2012, p. 34).

De la même manière, les variables liées au cursus scolaire n'ont pas un rôle significatif, qu'il s'agisse de la série ou de la mention du baccalauréat. Pourtant on observe un recoupement entre ces variables d'ordre scolaires avec l'origine sociale des élèves (Van Zanten, 2015, p. 83 ; Herbaut, 2019). De plus, les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur sont davantage liées aux trajectoires scolaires qu'aux seules variables sociales (Duru-Bellat, Kieffer, 2008) : si des différences existent, par exemple selon le niveau de diplôme des parents, elles s'expliquent en réalité par les filières et les résultats socialement différenciés du baccalauréat (Herbaut, 2019, p. 553). Dans ce cadre, les étudiants mobilisés contre Parcoursup ont d'ailleurs développé l'idée que la plateforme rendait impossible des parcours auparavant socialement et scolairement improbables (Orange, Bodin, 2019, p. 219). La seule variable légèrement significative, et uniquement dans le premier modèle, est le fait d'avoir été scolarisé dans un collège ou dans un lycée privé : la scolarité dans le privé favorise très légèrement le sentiment d'injustice face à Parcoursup, un résultat peut-être lié aux attentes plus importantes des étudiants ayant eu une scolarité dans le privé.

Parallèlement, la filière semble être une variable un peu plus discriminante. Si la plupart des écarts observés demeurent ténus et non significatifs, on notera toutefois que les étudiants en droit sont bien moins nombreux (45,2 %) que l'ensemble des répondants (60,2 %) à décrire le dispositif Parcoursup comme injuste. Ces différences peuvent s'expliquer par des inégalités de politisation liées à la filière d'études (Michon, 2006 ; voir infra) mais aussi par des conceptions différentes de la « justice », notamment parmi les étudiants en droit.

⁴ Le fait d'être boursier de l'enseignement supérieur n'est pas une variable significative.

Enfin, on observe une différence genrée, les étudiantes jugeant plus injuste le dispositif (62,8 %) que leurs homologues masculins (54,1 %). Il est pour l'heure difficile d'expliquer cet écart qui n'est pas lié à la filière d'inscription⁵ ou à d'autres variables sociales ou scolaires.

Encadré 2. Présentation des modèles de régression utilisés

Afin d'estimer le poids de différentes variables sur le sentiment d'injustice face à Parcoursup, nous avons réalisé deux modèles de régression logistique binaire⁶. Cette technique de modélisation nous permet de contrôler l'effet d'une variable toutes autres variables prises en compte dans le modèle égales par ailleurs. Ce type de modélisation est généralement utilisé pour étudier le poids respectif des origines sociales et des trajectoires scolaires sur l'accès au baccalauréat ou à l'enseignement supérieur (Duru-Bellat, 2012, p. 22).

La variable dépendante des deux modèles est le fait d'avoir déclaré ou non être « pas du tout d'accord » ou « plutôt pas d'accord » avec l'affirmation « j'ai trouvé la procédure juste ». Les variables indépendantes du premier modèle sont la filière d'inscription, le genre, la catégorie socioprofessionnelle du père (ou « parent 1 »), le fait d'être ou non boursier de l'enseignement supérieur, le fait d'avoir ou non un parent travaillant dans le secteur public, le fait d'avoir ou non des parents diplômés du supérieur, le fait d'avoir été scolarisé ou non dans un collège ou un lycée privé, le sentiment d'assurance face aux attendus affichés par les formations, le fait d'avoir ou non obtenu son vœu favori, le temps d'attente pour être accepté dans la filière actuelle d'inscription, le fait d'avoir ou non participé aux mobilisations, actions ou manifestations contre Parcoursup et le positionnement politique sur un axe gauche-droite. Dans le second modèle, nous avons ajouté trois variables indépendantes : le fait d'avoir ou non été stressé par la procédure, le sentiment d'avoir ou non été bien informé, le fait d'avoir trouvé ou non le fonctionnement de la plateforme clair.

Les rapports de chance issus des modèles sont présentés dans le tableau 1 en annexe (colonne 4 pour le modèle 1, colonne 5 pour le modèle 2). Ils mesurent ici l'écart des chances, pour deux catégories, d'être en désaccord avec le fait que le dispositif Parcoursup soit juste. Quand il y a égalité des chances, le rapport de chance vaut 1. Ces rapports sont « indépendants du poids numérique mais aussi des catégories et des chances elles-mêmes » (Duru-Bellat, 2012, p. 22).

Dans les entretiens, on constate certes que les enquêtés usent bien du terme de « sélection » pour décrire Parcoursup comme un dispositif de sélection « sur les formations », de sélection « couperet » ou encore de sélection par « l'attente ». Toutefois, la notion de « sélection sociale » n'a jamais été évoquée à l'initiative de nos enquêtés, il est vrai peu nombreux, et a même été relativement déniée lorsque la question a été posée par l'enquêteur. Ainsi Henry⁷, étudiant en L1 de Psychologie, titulaire d'un baccalauréat professionnel et dont le père est salarié intermédiaire du privé, critique certes de lui-même la « sélection », mais il reste vague sur le terme. Quand nous lui demandons de préciser s'il parle d'une « sélection sociale », il indique qu'elle ne l'est « pas vraiment » car « ça ne se voit pas dans le dossier, mais sur les formations ». L'enquêté précise alors qu'il a perçu ses chances de rentrer en première année de psychologie amoindries du fait de son parcours apparent (un baccalauréat professionnel alors qu'il avait auparavant fait une Terminale S).

Le sentiment d'injustice face à Parcoursup n'apparaît que peu situé socialement, même s'il convient ici de rappeler le caractère partiel de notre population d'enquête (voir supra, encadré 1). Or, c'est moins pour l'accès au supérieur que pour l'accès à certaines filières prestigieuses et sélectives que des inégalités sociales persistent, notamment après la prise en compte des trajectoires scolaires (Herbaut, 2019, p. 554-557).

⁵ Rappelons que les choix d'orientation sont différenciés selon le genre (Didier-Fèvre, 2014, p. 38-39).

⁶ L'utilisation d'une modélisation multinomiale ne modifie pas significativement les relations observées. Les analyses ont été réalisées par Tristan Haute.

⁷ Les prénoms ont été changés tout en conservant leur marquage social à l'aide de l'application en ligne du sociologue Baptiste Coulmont recensant les résultats du baccalauréat selon le prénom. URL : coulmont.com/bac/.

De plus, ce résultat ne signifie pas pour autant que le dispositif Parcoursup n'est pas, à l'image de son prédécesseur APB, socialement sélectif. En effet, un certain nombre de travaux ont montré que les élèves avaient un usage très inégal d'APB en fonction de leurs origines sociales. Ainsi, Claire Lemêtre et Sophie Orange, en s'intéressant aux vœux des lycéens sur APB, observent la rencontre d'une logique formelle de l'orientation scolaire et d'une logique commune (Lemêtre, Orange, 2017). La logique formelle, stratégique et conforme aux attentes de la plateforme APB, est principalement adoptée parmi les élèves issus de milieux favorisés. La logique commune, moins conforme aux attentes d'APB, est particulièrement adoptée parmi les lycéens issus des classes populaires. Ces derniers effectuent un nombre réduit de vœux, se fondent avant tout sur la proximité géographique du lieu d'étude et prennent rarement en compte le caractère sélectif ou non des formations demandées.

L'exploitation de l'enquête « Conditions de vie des étudiant·e·s de l'académie de Lille », réalisée en 2018/2019 par l'Observatoire régionale des études supérieures (ORES), confirme ces résultats. Certes, les répondants inscrits en première année dans une université (n=4059), interrogés sur les critères de choix de leur formation (plusieurs réponses possibles), évoquent davantage des raisons pédagogiques (81,3 %) (le contenu de la formation, la renommée de l'établissement ou de la formation) que professionnelles (58,2 %) (les perspectives de débouchés professionnels) ou matérielles (56,3 %) (le coût de la formation, la proximité géographique avec le domicile de l'époque, les moyens de transport pour accéder au lieu de formation ou les possibilités de logement à proximité du lieu de formation). Mais on observe que les enfants de cadres (51,3 %), d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise (52,7 %) ou d'agriculteurs (48,3 %) sont bien moins nombreux que les enfants d'employés (59,9 %) ou d'inactifs n'ayant jamais travaillé (62,2 %) à citer des raisons matérielles pour expliquer leur choix de formation (voir tableau 2).

Dès lors, si les élèves les plus défavorisés ne sont pas les plus victimes d'attentes sur Parcoursup (Beaud et al., 2018, p. 913) ou ne décrivent pas le dispositif comme plus injuste, c'est sans doute parce que leurs choix d'orientation et les espoirs qu'ils mettent dans le dispositif sont très différents en fonction de leurs milieux sociaux d'origine.

2. Un sentiment d'injustice lié à une mauvaise expérience de Parcoursup

Reprenant les conclusions de Régis Cortéséro et de David Mélo qui montrent que le sentiment d'injustice au travail se construit en fonction de la « situation locale » dans laquelle s'inscrit le salarié (Cortéséro, Mélo, 2012, p. 35), on peut poser l'hypothèse que, si le sentiment d'injustice face à Parcoursup est peu situé socialement, il est fortement lié aux expériences individuelles de la plateforme. Il s'agit donc de s'intéresser aux victimes effectives de Parcoursup, c'est-à-dire aux répondants qui font état d'une expérience négative, plus ou moins objective, du dispositif.

Trois indicateurs d'expérience de Parcoursup ont été pris en compte dans notre premier modèle, correspondant à trois moments de la procédure : le sentiment d'assurance face aux attendus ou prérequis affichés par les formations sur la plateforme au moment de la saisie des vœux, le temps d'attente pour obtenir une acceptation dans la formation actuelle d'inscription et le fait d'avoir obtenu son vœu favori. S'entremêlent ici un indicateur objectif, le temps d'attente, et deux indicateurs plus subjectifs, l'obtention du vœu favori et l'assurance face aux attendus.

Dans le premier modèle, ces trois indicateurs apparaissent statistiquement liés au sentiment d'injustice face à Parcoursup (voir tableau 1, colonne 4). Ainsi 72,8 % des répondants qui déclarent ne pas avoir été rassurés face aux attendus estiment le dispositif Parcoursup injuste contre seulement 57,2 % des répondants qui déclarent avoir été sûrs face aux attendus. De même, 69,8 % des répondants qui n'ont pas obtenu leur vœu favori jugent Parcoursup injuste contre 57,5 % des répondants qui l'ont obtenu.

Néanmoins, c'est le temps d'attente pour être accepté qui apparaît comme la variable la plus structurante. En effet, le sentiment d'injustice n'est partagé que par 46,9 % des répondants qui ont directement été acceptés le 22 mai 2018. Il s'élève à 66 % parmi les répondants qui ont attendu fin mai ou début juin pour être acceptés et atteint 71,4 % parmi les répondants qui ont été acceptés entre fin juin et fin septembre. Les rapports de chance sont particulièrement élevés (supérieurs à 2) et significatifs (au seuil de 5 % ou au-dessous), quel que soit le modèle pris en compte (voir tableau 1, colonnes 4 et

5). De plus, si seule une minorité de répondants n'a pas obtenu son vœu favori (22,9 %) ou n'a pas été rassurée face aux attendus (16,7 %), une majorité d'entre eux a fait l'expérience de l'attente puisque 35,3 % ont été acceptés entre fin mai et début juin et 22,9 % entre fin juin et fin septembre.

Comme le souligne Annabelle Allouch, « être en attente devient le marqueur d'une condition scolaire précaire désormais considérée comme " normale " » (Allouch, 2018). L'attente, même passagère, ne produit en effet pas seulement un sentiment d'injustice, elle renforce un sentiment de stress déclaré par une écrasante majorité des candidats (73,6 %). Le sentiment d'injustice et le stress sont deux variables fortement corrélées puisque les répondants qui déclarent avoir été stressés par la procédure sont plus de deux fois plus nombreux (70,1 %) que ceux qui ne déclarent pas avoir été stressés (32,4 %) à être en désaccord avec le caractère juste du dispositif. De la même manière, le sentiment d'injustice face à Parcoursup est fortement corrélé avec le sentiment d'avoir été bien informé (affirmé par 44,4 % des répondants) et avec le fait d'avoir trouvé le fonctionnement de la plateforme clair (affirmé par 58,2 % des répondants), nous rappelant ici que la plateforme n'est pas un support neutre (Lemêtre, Orange, 2017, p. 49).

Si on inclut ces trois variables d'expériences subjectives du dispositif Parcoursup dans le modèle de régression expliquant le sentiment d'injustice face à Parcoursup (modèle 2, voir encadré 2), on remarque que la capacité explicative du modèle double⁸, que ces trois variables ont un impact très significatif et que le rôle des autres variables n'est plus significatif, à l'exception du temps d'attente et des attitudes politiques (voir tableau 1, colonne 5).

Ce constat est également confirmé par le discours des enquêtés. La condition précaire et stressante de l'attente y est centrale, évoquée directement et décrite comme une véritable « injustice », contraignant à une attention quotidienne de « tous les jours » : « c'était fatiguant, c'était chiant » (Agathe, L1 Psychologie, père cadre supérieur, mère employée). Elle est aussi perçue comme une expérience qui alimente un sentiment d'incertitude : « tu sais pas où tu vas te placer... Tu vois ton classement, et puis... Moi je voulais Sorbonne et tu sais pas, donc faut que je me connecte tous les jours en attendant » (Adrien, L1 science politique/philosophie, père absent, mère profession intermédiaire). Au contraire, les attendus ne sont jamais abordés directement par les enquêtés et, lorsque l'enquêteur en fait mention, ils font très souvent l'objet d'une amnésie.

Ainsi, l'attente, même quelques jours, encore plus que les espoirs déçus, constitue le principal facteur de stress ou de frustration des enquêtés et engendre un fort sentiment d'injustice. Cette centralité de l'attente montre aussi que le sentiment d'injustice face à Parcoursup a bien une base objective et n'est pas seulement lié à des expériences subjectives. En outre, ce rôle de l'attente rend difficile la comparaison avec le sentiment d'injustice face à APB, puisque cette expérience n'existait pas dans le précédent dispositif (Beaud et al., 2018, p. 919).

3. Le poids des dispositions et attitudes politiques

Si le sentiment d'injustice face à Parcoursup est souvent construit, parmi les répondants, à partir d'expériences individuelles, la prise en compte des attitudes et comportements politiques des répondants permet de mettre au jour une autre logique du sentiment d'injustice face à Parcoursup.

En premier lieu, à partir des données de l'enquête par questionnaire, on constate que les étudiants qui acceptent de se positionner à gauche sur un axe gauche-droite (31,3 %) sont 73,3 % à considérer que Parcoursup n'est pas juste contre 57,2 % des étudiants qui refusent de se positionner (49,3 % des répondants). Les 10,3 % de répondants qui se situent à droite et les 8,7 % de répondants qui se situent au centre sont aussi moins nombreux que les répondants qui se situent à gauche à juger le dispositif injuste (voir tableau 1). Ce résultat s'inscrit à rebours de ceux de Régis Cortéséro et de David Mélo qui observent un faible effet du positionnement politique sur le sentiment d'injustice au travail, même si un positionnement à l'extrême-gauche est légèrement significatif (Cortéséro, Mélo, 2012, p. 36). Comme

⁸ Le PseudoR² de McFadden passe de 0,14 dans le modèle 1 à 0,30 dans le modèle 2.

le montrent les résultats des modèles de régression présentés dans le tableau en annexe, cet écart ne s'explique pas par les expériences, même subjectives, du dispositif. En outre, cet écart n'est pas seulement lié à la forte imbrication entre le sentiment d'injustice face à Parcoursup et la participation aux mobilisations, actions ou manifestations contre la mise en place de Parcoursup. En effet, si, assez logiquement, 86,8 % des répondants ayant participé aux mobilisations du printemps 2018 contre Parcoursup jugent la procédure injuste contre 57,3 % des répondants qui n'y ont pas participé, rappelons que seuls 9,6 % des répondants ont participé à ces mobilisations. De plus, si la mobilisation a pu être un lieu de sensibilisation au caractère socialement injuste de Parcoursup, soulignons également que le jugement positif ou négatif d'un dispositif peut constituer un terreau parmi d'autres du consentement ou au contraire de la contestation (Gamson, 1992).

En second lieu, pour éclairer le poids des attitudes politiques, nos matériaux qualitatifs font ressortir des trajectoires particulièrement heuristiques. Deux des cinq enquêtés par entretien sont inscrits en première année de licence de science politique. Tous les deux intéressés par la politique, ils opèrent rapidement une montée en généralité quand il s'agit de juger le caractère juste ou non de Parcoursup. Conscients que la plateforme porte une vision de l'enseignement supérieur (Lemêtre, Orange, 2017, p. 50), ils associent ainsi tous les deux Parcoursup à la « méritocratie » scolaire.

Ainsi, Clément est un étudiant issu d'un milieu populaire et a obtenu son vœu favori après un temps d'attente plutôt faible. À l'inverse, Benjamin est issu d'un milieu plus favorisé avec des parents diplômés du supérieur et a effectué une partie de sa scolarité dans le privé. S'il a été accepté sans attente à Lille, il n'a pas obtenu son vœu favori (une licence de science politique à l'Université Paris 1) car il ne s'est pas connecté assez régulièrement sur la plateforme. Si on suit nos conclusions exposées précédemment, Benjamin devrait développer un sentiment d'injustice face à Parcoursup, à l'inverse de Clément.

Pourtant, la politisation de nos deux enquêtés induit une situation inversée. Clément, qui se positionne très à gauche, qui a participé à la mobilisation contre Parcoursup et qui milite au moment de l'enquête à Solidaires Étudiant·e·s, fait état d'un sentiment d'injustice général qu'il justifie très peu par sa situation sociale ou par son expérience personnelle. À l'opposé, Benjamin, qui se positionne au centre-droit, considère que Parcoursup est juste, en prenant comme point de comparaison le tirage au sort pratiqué auparavant par quelques filières universitaires. Si Benjamin est une victime subjective du dispositif, puisqu'il n'a pas obtenu son vœu favori du fait du fonctionnement de la plateforme, il individualise l'expérience qu'il construit non pas comme un dysfonctionnement de la plateforme, mais comme une « faute individuelle ». Une telle individualisation, cohérente avec sa logique politique du jugement, aboutit à un dénigrement de son propre « mérite », puisqu'il va jusqu'à nous avouer : « j'ai eu une place que je méritais pas par rapport au travail que j'ai fourni, mais ça va pas dans mon sens ». Ces deux exemples expliquent pourquoi le positionnement politique à gauche implique un sentiment d'injustice bien plus fort que pour les autres répondants, un résultat qui demeure significatif même en prenant en compte le stress et le sentiment d'être bien informé (voir tableau 1, colonne 5).

À rebours des deux exemples précédents, nos autres enquêtés, qui se déclarent peu politisés, effectuent des montées en généralité beaucoup moins assurées. Ils ont plutôt tendance à mobiliser leurs expériences ou d'autres expériences individuelles d'amis ou de connaissances. C'est le cas d'Agathe (L1 Psychologie, père cadre supérieur, mère employée) qui considère qu'il « faut une sélection », prenant appui sur le cas de sa meilleure amie et sur celui d'une étudiante de sa formation issue d'un baccalauréat professionnel qui ont toutes deux abandonné leur première année de licence. Elle ajoute toutefois que cette « sélection » doit être « juste », ce qui n'est pas le cas avec Parcoursup selon elle. Elle mentionne d'une part le temps d'attente important, dont elle a fait elle-même l'expérience. D'autre part, preuve d'une politisation latente, elle dénonce Parcoursup comme un « moteur d'inégalités sociales [...] au niveau de l'argent » car « [Parcoursup] décourage plus, c'est plus dur [alors qu']on sait aussi que si [l'on] veut faire des études supérieures, il faut payer un loyer ».

Dès lors, si on observe peu d'inégalités entre filières en matière de sentiment d'injustice face à Parcoursup par l'intermédiaire de l'enquête par questionnaire, il semble que les niveaux de politisation très inégaux selon les filières, notamment en termes d'intérêt pour la politique (Michon, 2006), impliquent

que les différentes logiques du sentiment d'injustice face à Parcoursup mises en évidence se cumulent dans des proportions différentes d'une filière à l'autre.

Conclusion

Les jugements et sentiments de justice sont des composants essentiels des cadres de l'action collective. Notre analyse des sentiments de justice des étudiants face à la procédure Parcoursup par laquelle ils sont passés nous a permis de questionner leurs logiques et leurs déterminants.

Nos résultats montrent d'abord que le sentiment d'injustice n'est que peu situé socialement. D'une part, les répondants jugent majoritairement Parcoursup comme un dispositif injuste et les écarts constatés ne sont que peu significatifs. D'autre part, malgré l'expression d'une certaine injustice, il est rarement question de la sélection sur un registre « social » dans les entretiens réalisés.

En revanche l'expérience individuelle que les répondants ont eu du dispositif est fondamentale. On constate ainsi que des expériences telles que l'assurance devant les attendus, le fait d'avoir obtenu son vœu favori ou le temps d'attente, sont toutes significativement liées au sentiment d'injustice. L'attente apparaît, que ce soit dans les réponses aux questionnaires mais aussi dans les entretiens, comme l'expérience la plus structurante d'un sentiment d'injustice, y compris lorsqu'elle est réduite à quelques jours. Les étudiants qui ont été confrontés à une attente de moins d'un mois ont 2,2 fois plus de chances que les étudiants n'ayant connu aucune attente de considérer le dispositif Parcoursup injuste. Ce rapport de chance, qui vaut toutes autres variables égales par ailleurs, atteint même 3,53 pour les étudiants qui ont subi une attente de plus d'un mois. Or, l'attente concerne la majorité des candidats : au premier jour des affectations en 2020, seuls 453 000 des 950 000 candidats ont reçu une proposition d'affectation.

Enfin les attitudes politiques des répondants comptent bel et bien dans la construction d'un jugement de la procédure. Le positionnement à gauche du spectre politique ou la participation aux mobilisations contre Parcoursup sont ainsi statistiquement liés au sentiment d'injustice, y compris après un contrôle des variables d'expérience. Surtout, les entretiens réalisés font état, parmi les enquêtés les plus politisés, d'une logique politique du sentiment d'injustice qui s'affranchit en quelque sorte des expériences individuelles.

Références bibliographiques

- Allouch, A. (2018). « La violence symbolique de l'attente ». *Le Un*, n°206, p. 5.
- Beaud, O., Vatin, F., Marques, S. (2018). « Parcoursup : la loi en pratique ». *Commentaire*, 2018/4, n°164, p. 911-924.
- Bourdieu, P. (1973). « L'opinion publique n'existe pas ». *Les temps modernes*, n°318, p. 1292-1309.
- Bretton, R. (2019). Les logiques différenciées de l'injustice. Sens et dynamique du jugement de Parcoursup d'après ses ressortissant·e·s. mémoire de M1 en science politique sous la direction de Thomas Alam, Université de Lille, 143 p.
- Clément, P., Couto, M.-P., Blanchard, M. (2019). « Parcoursup : infox et premières conséquences de la réforme ». *La Pensée*, 2019/3, n°399, p. 144-156.
- Cortéséro, R., Mélo, D. (2012). « Sentiment d'injustice et politisation au travail ». in Sainsaulieu, I., Surdez, M. (dir.), *Sens politiques du travail*. Paris, Armand Colin, p. 29-42.
- Didier-Fèvre, C. (2014). « Les jeunes de l'espace périurbain à l'épreuve des choix post-bac ». *Formation emploi*, 2014/3, n°127, p. 27-48.
- Dubé, F. (dir.) (2006). *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*. Paris, Le Seuil, 505 p.
- Dubé, F., Duru-Bellat, M. (2019). « À bas la sélection ! Misère de la critique ». *Esprit*, 2019/10, p. 131-141.
- Duru-Bellat, M. (2012). « Appréhender les inégalités dans et par l'enseignement supérieur : spécificités des processus, spécificités des mesures ? ». in Benninghoff, M., Fassa, F., Goastellec, G., Leresche, J.-P. (dir.), *Inégalités sociales et enseignement supérieur*. Bruxelles, De Boeck Supérieur, p. 17-29.
- Duru-Bellat, M. (2009). *Les sentiments de justice à et sur l'école*. Paris, De Boeck Supérieur, 276 p.

Duru-Bellat, M., Kieffer, A. (2008). « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités ». *Population*, 2008/1, n°63, p. 123-157.

Frouillou, L. (2017). *Ségrégations universitaires en Île-de-France. Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes*. Paris, La Documentation française, 207 p.

Frouillou, L., Pin, C., Van Zanten, A. (2019). « Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes ». *Sociologie*, 2019/2, n°10, p. 209-215.

Gamson, W. (1992). *Talking Politics*. Cambridge, Cambridge University Press, 288 p.

Gamson, W., Fireman, B., Rytina, S. (1982). *Encounters with Unjust Authorities*. Homewood, The Dorsey Press, 171 p.

Herbaut, E. (2019). « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur français. Avantages cumulatif et compensatoire au cours de l'enseignement secondaire ». *Revue française de sociologie*, 2019/4, n°60, p. 535-569.

Lemêtre, C., Orange, S. (2017). « Les bacheliers professionnels face à Admission Post-Bac (APB) : "logique commune" versus "logique formelle" de l'orientation ». *Revue française de pédagogie*, 2017/1, n°198, p. 49-60.

Michon, S. (2008). « Les effets des contextes d'études sur la politisation ». *Revue française de pédagogie*, 2008/2, n°163, p. 63-75.

Orange, S. (2012). « Interroger le choix des études supérieures. Les leçons d'un "raté" d'enquête ». *Genèses*, 2012/4, n°89, p. 112-127.

Orange, S., Bodin, R. (2019). « La gestion des risques scolaires " Avec Parcoursup, je ne serais peut-être pas là " ». *Sociologie*, 2019/2, n°10, p. 217-224.

Truong, F. (2013). « La discipline du choix. De l'orientation scolaire après le bac en Seine-Saint-Denis ». *Tracés*, n°25, p. 45-64.

Van Zanten, A. (2015). « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. Quel rôle joue le lycée d'origine des futurs étudiants ? ». *Regards croisés sur l'économie*, 2015/1, n°16, p. 80-92.

Tableau 1. Sentiment d'injustice face à Parcoursup selon les caractéristiques et expériences des étudiants passés par le dispositif

Variable	Modalité	En désaccord avec le caractère juste de la procédure (en %)	Rapport de chance (modèle 1)	Rapport de chance (modèle 2)
<i>Filière</i>	SVTE	59,4	ref	ref
	AES	58,9	ns	ns
	Anglais	73	1,96*	ns
	Droit	45,2	0,58*	ns
	Science Politique	67,6	ns	ns
	SESI	56,8	ns	ns
	Autre	62,5	ns	ns
	<i>Genre</i>	Féminin	62,8	ref
Masculin		54,1	0,65*	ns
Autre		100	ns	ns
<i>A été scolarisé dans le privé</i>	Non	59,1	ref	ref

	Oui	62,3	1,65**	ns
<i>Profession du père</i>	Cadre	61,3	ns	ns
	profession intermédiaire	52,8	ref	ref
	ouvrier/employé	64,6	1,65*	ns
	indépendant/employeur	56,7	ns	ns
	chômeur/retraité	56,3	ns	ns
	non renseignée	67,4	2,26*	2,67**
<i>Père ou mère travaillant dans le secteur public</i>	non	59,8	ref	ref
	oui	60,6	ns	ns
<i>A des parents diplômés du supérieur</i>	oui, les deux	57,8	ref	ref
	oui, un seul	55,6	ns	0,53**
	non	65,2	ns	ns
<i>Assurance face aux attendus</i>	oui	57,2	ref	ref
	non	72,8	1,74*	ns
	ne sait pas	58,8	ns	ns
<i>A été accepté dans sa formation actuelle</i>	le 22 mai (pas d'attente)	46,9	ref	ref
	fin mai ou début juin (attente faible)	66	2,20***	1,96**
	de fin juin à fin septembre (attente importante)	71,4	3,53***	2,58***
	ne sait plus	61,8	2,90**	3,02**
<i>A obtenu son vœu favori</i>	oui	57,5	ref	ref
	non	69,8	1,68**	ns
	sans vœu favori	56,4	ns	ns
<i>A participé à la mobilisation contre Parcoursup</i>	non	57,3	ref	ref
	oui	86,8	4,16***	3,55**
<i>Positionnement politique</i>	ne souhaite pas se positionner/non réponse	57,2	ref	ref

	à droite	44,1	ns	ns
	au centre	50	ns	ns
	à gauche	73,3	2,28***	2,02**
<i>A été stressé par la procédure</i>	non	32,4	non prise en compte	ref
	oui	70,1	non prise en compte	4,23***
<i>A eu le sentiment d'être bien informé</i>	non	75,2	non prise en compte	ref
	oui	41,4	non prise en compte	0,34***
<i>A trouvé le fonctionnement de Parcoursup clair</i>	non	83	non prise en compte	ref
	oui	43,8	non prise en compte	0,26***
Ensemble		60,2		
Effectif		550		
<i>PseudoR2 de McFadden</i>			0,14	0,30

Source : enquête réalisée par les auteurs ; voir encadrés 1 et 2

Champ : étudiants étant passés par Parcoursup ; n=550.

Légende : significativité des rapports de chance au seuil de 10 % (*), de 5 % (**) et de 1 % (***), rapports de chance non significatifs (ns), modalité de référence dans le modèle (ref).

Lecture : 57,3 % des répondants qui n'ont pas participé aux mobilisations contre Parcoursup sont en désaccord avec le caractère « juste » de la procédure Parcoursup contre 86,8 % des répondants qui ont participé à ces mobilisations. Toutes choses égales par ailleurs, et de manière statistiquement significative au seuil de 1 %, les seconds ont 4,16 fois plus de chances que les premiers d'être en désaccord avec le caractère « juste » du dispositif dans le premier modèle.

Tableau 2. Critères de choix de la formation actuelle selon la catégorie socioprofessionnelle du parent 1

catégorie socioprofessionnelle du parent 1	raisons pédagogiques	raisons professionnelles	raisons matérielles
agriculteurs	93,1	44,5	48,3
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	81,5	57,4	52,7
cadres, professions intellectuelles supérieures	84,6	64	51,3
professions intermédiaires	83	57	56,8
employés	77,3	58,7	59,9
ouvriers	81	57,1	57,1
retraités	79,8	54,3	62,2
inactifs n'ayant jamais travaillé	80	56,3	56,9

ensemble	81,3	58,2	56,3
----------	------	------	------

Source : Conditions de vie des étudiant·e·s de l'académie de Lille, ORES, 2018/2019

Champ : étudiants inscrits en 2018/2019 en première année dans une université de l'académie de Lille (hors enseignement à distance, formation continue, mobilité, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et n'ayant pas interrompu leur scolarité avant le second semestre (n=4059), données pondérées par l'ORES.

Lecture : Parmi les critères de choix de leur formation, les étudiants dont le parent 1 est cadre ou profession intellectuelle supérieure sont 84,6 % à évoquer des raisons pédagogiques (le contenu de la formation, la renommée de l'établissement ou de la formation), 64 % à évoquer des raisons professionnelles (58,2 %) (les perspectives de débouchés professionnels) et 51,3 % à évoquer des raisons matérielles (56,3 %) (le coût de la formation, la proximité géographique avec le domicile de l'époque, les moyens de transport pour accéder au lieu de formation ou les possibilités de logement à proximité du lieu de formation).